



BAREME D'HONORAIRES AU 01 AVRIL 2017

VENTES d'immeubles à usage d'habitation :

De 0 à 200.000,00 €	5 % avec minimum de 7 000,00 € TTC
De 200.001,00 € à 400 000,00 €	4.50 % TTC
De 400.001,00 € à + €	4 % TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Pour les terrains, compte tenu du travail supplémentaire de gestion des autorisations de division, permis de construire, devis travaux... les honoraires seront de 5 % TTC avec un minimum de 8.000,00 € TTC.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visites, de négociation et de constitution du dossier de vente.

LOCATIONS :

Honoraires pour les baux d'habitation

Visite du logement, constitution de dossier et rédaction du bail :

de 8,00 € à 11,00 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire et du bailleur

Etat des lieux d'entrée :

3,00 € / m² de surface habitable à la charge du locataire et 3,00 € / m² de surface habitable à la charge du bailleur.

ESTIMATIONS :

GRATUITES